



Déclaration à la CAPD du vendredi 21 juin 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, Messieurs,

Le SNUipp-FSU s'oppose au projet de réforme de la Fonction publique qui affaiblit le statut de fonctionnaire et renforce le nouveau management public. En supprimant les compétences actuelles des CAP dès 2020, (mutation, avancement...) et en fusionnant les CHSCT et les CT remplacés par un Comité Social d'Administration, ce projet vise à détruire le paritarisme. Il minore notamment le rôle des élu-es du personnel tout en réduisant les moyens qui leur sont alloués. Les CAP sont un lieu de contrôle dans la gestion collective des carrières, garantissent la transparence, l'équité et l'égalité de traitement et doivent rester une instance indispensable au dialogue et à l'élaboration collective de règles et de barèmes.

Preuve en est dans ces opérations de mouvement du personnel puisque des erreurs ont été repérées par notre travail préparatoire de contrôle des barèmes et projets d'affectation des personnels.

Le SNUipp-FSU demande l'abandon des procédures mises en œuvre en 2019 et revendique une nouvelle concertation et la réécriture de la note « mobilité » sur les bases suivantes : le respect du barème avec l'AGS comme déterminant principal, deux phases de saisie de vœux... Celle-ci doit proscrire : l'obligation de postuler sur des vœux larges ou géographiques, toute affectation à titre définitif sur un poste non demandé, le profilage des postes et l'affectation hors barème... Les PsyEN doivent pouvoir être rattaché-es directement sur un poste école dès la première phase du mouvement.

Au plan national, le SNUipp-FSU et l'ensemble des organisations syndicales représentatives se sont adressées au ministre de l'Éducation nationale le 24 mai dernier. Elles ont écrit :

*« Ce mouvement s'avère catastrophique à plus d'un titre, sur le plan technique comme sur son adéquation avec les réalités des affectations. (...) Le retard pris a créé un climat de forte inquiétude pour tous les acteurs et actrices de cette opération de gestion et les enseignant-es se sont sentis insécurisé-es, l'aspect humain a été négligé. Si l'élargissement des vœux est utilisé avant la phase d'ajustement, les nouvelles procédures, avec un nombre de postes vacants insuffisant, conduiraient à des situations particulièrement injustes en nommant, dès la première phase, les enseignant-es ayant le plus fort barème sur les postes les moins demandés.(...) »*

Nous vous demandons donc, comme nos organisations syndicales l'ont réclamé au ministre, d'accorder le droit aux personnels de renoncer à une affectation obtenue sur vœu large ou hors vœux, lors de la phase principale, lorsque celle-ci n'est pas satisfaisante, et de pouvoir ainsi participer à la phase d'ajustement. Nous revendiquons que les collègues ne soient affecté-es à titre définitif qu'avec leur accord, notamment pour les vœux issus de la liste 2 du mouvement, en zone infra sur des postes non-choisis spécifiquement.

Dans notre département, le SNUipp-FSU et ses élu-es ont joué leur rôle de délégué-es du personnel toute la semaine en vous envoyant chaque jour la liste des problèmes recensés. Cela concerne tout particulièrement les postes en ASH. La circulaire précise l'ordre des priorités pour obtenir le poste demandé. Or nous avons constaté que les collègues ayant le CAPPEI, mais pas l'option adéquate, sont relégué-es en dernier comme les collègues n'ayant aucun diplôme, alors qu'ils auraient du être classé-e-s juste après les collègues ayant la bonne option. Cela représente quelques changements que nous avons pointés et envoyés à vos services. Aucune rectification n'est arrivée à ce jour, et nous insistons pour que celles-ci soient prises en compte aujourd'hui en CAPD. D'autre part, nous avons appris que des postes en ASH avaient été bloqués (A et D) alors que cette information n'a aucunement été communiquée aux collègues.

En ce qui concerne les temps partiels, le SNUipp-FSU exige que tous les enseignant-es puissent travailler à temps partiel sur autorisation sur une quotité choisie sans condition, quelle que soit la fonction occupée, et conformément aux décisions de plusieurs tribunaux administratifs. Aucun temps partiel ne peut être conditionné à un changement de poste. Le travail à temps partiel ne doit pas dépendre du contexte budgétaire, ni être variable d'ajustement face au manque de personnel.

Le SNUipp-FSU se félicite que vous ayez pris en compte sa demande récurrente en accordant 61 temps partiels sur 66 demandés. Nous vous demandons d'accepter les 5 temps partiels que vous avez pour l'instant, refusés.

De nombreux collègues dans les autres départements viennent d'apprendre que leur exeat était accordé pour la Somme. Pouvez-vous dès aujourd'hui accepter toutes les demandes d'ineat pour ces collègues qui sont en attente de rejoindre le département ?

Le SNUipp-FSU considère depuis très longtemps que le nombre d'élèves par classe ne doit pas en atteindre plus de 25, 20 en éducation prioritaire et 15 en TPS/PS. La note envoyée dans les écoles pour que les équipes pédagogiques mettent en place des classes de GS à 24 élèves va dans le bon sens. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des autres classes. Nous serons vigilants pour que cette mesure ne mette pas en difficulté les collègues et les élèves des autres classes de l'école. Faire des annonces doit toujours être accompagné de moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de celles-ci. Dans le cas contraire, c'est inacceptable!

Le SNUipp-FSU est très étonné de votre précipitation à demander la répartition des classes partout dans le département, alors que des collègues apprennent aujourd'hui leur nomination. La répartition des classes qui suscite une réflexion collective reste du ressort du conseil des maîtres. Comment est-ce possible que celle-ci soit envoyée dans vos services dès aujourd'hui alors que les équipes ne sont pas au complet dans de nombreuses écoles ?

Enfin, le décret stipulant que la formation continue puisse se faire sur le temps de vacances montre à quel point l'institution refuse de s'investir sérieusement dans la formation de ses personnels, en faisant l'économie de moyens de remplacements réservés à cet effet. Quelle autre profession accepterait de partir en formation sur son temps de vacances ?

Le SNUipp-FSU déplore également la parution de la circulaire de rentrée qui regorge de nouvelles recommandations et indications fortes de pratiques pédagogiques. Elle vient confirmer une politique ministérielle faite d'injonctions, de guides de bonnes pratiques d'enseignements resserrés sur les fondamentaux. Cette année encore, les animations pédagogiques porteront seulement sur les mathématiques et le français. L'école a besoin d'une autre ambition pour faire face aux défis qui sont les siens.

Concernant l'article du courrier picard du 13 juin 2019 qui attaque publiquement une collègue, nous vous demandons qu'un rappel à la loi soit adressé aux parents.

Et pour terminer, nous nous félicitons de l'abandon des EPSF qui a été obtenu grâce à la mobilisation de longue haleine de la communauté éducative (enseignant-e-s, parents d'élèves, élu-es des collectivités).